

# Appel à projets FEDER Alpes 2022

« Encourager la résilience des territoires  
et la protection des populations face aux  
risques naturels »

BILAN DE LA PROGRAMMATION AU  
04/12/2023

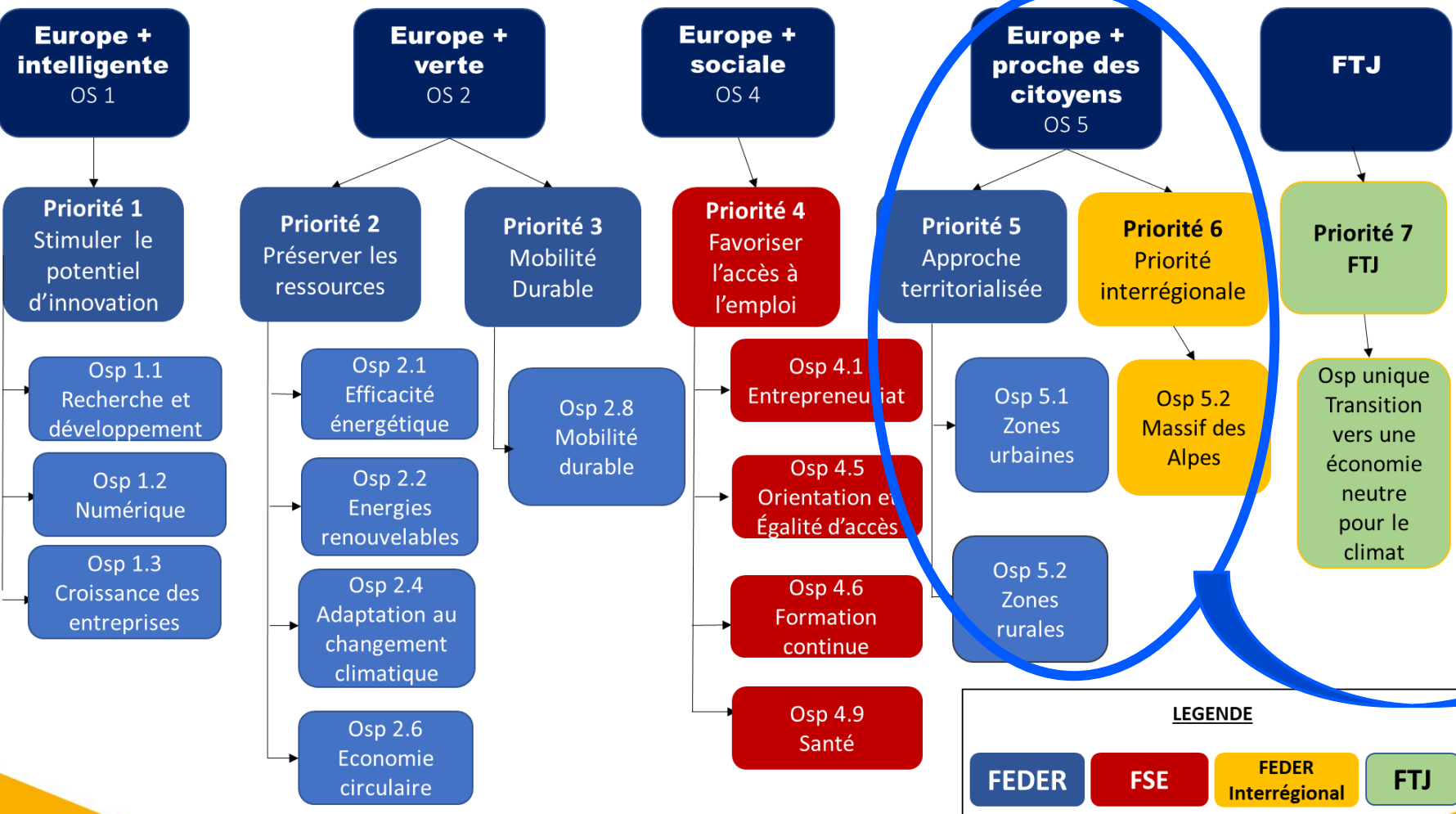
# Contexte

- Passage d'un PO spécifique dédié au Massif Alpin (POIA) à un volet de l'OS 5 du Programme FEDER -> près de 7 M€ dédiés aux risques (le programme a été approuvé le 17/11/2022 par la Commission européenne)
- 3 enjeux majeurs :
  - Développer la résilience des territoires de montagne
  - Les doter de connaissances, d'outils, de méthodes nouvelles afin d'enrichir et d'adapter les techniques de gestion au contexte alpin et au contexte de changement global (climatique et socio-économique)
  - Promouvoir les retours d'expériences et diffuser les bonnes pratiques
- En termes de gestion administrative et financière, introduction de mesures de simplification : les options de coûts simplifiés (OCS)

# Architecture du Programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027

Montant total de  
615 millions  
d'euros

82.8 millions d'euros  
pour l'OS5  
Zones urbaines : 30M€  
Zones rurales : 20M€  
Massif des Alpes : 32.8M€



**LEGENDE**

FEDER	FSE	FEDER Interrégional	FTJ
-------	-----	---------------------	-----

# Appel à projets « Encourager la résilience des territoires et la protection des populations face aux risques naturels » - 2022

- Date de publication : le 11 octobre 2022
- Deux dates de dépôt : 15 décembre 2022 et 8 juin 2023
- Taux d'intervention : entre 40 % et 60 % de FEDER par projet
- Montant plancher : 50 000 € de FEDER

# Appel à projets « Encourager la résilience des territoires et la protection des populations face aux risques naturels » - 2022

- Dates réglementaires d'éligibilité des dépenses : entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2029
- Calendrier prévisionnel d'exécution conventionné : période durant laquelle les dépenses doivent être engagées et payées (soit période prévisionnelle d'exécution + période d'éligibilité des dépenses).

# Mesure 1 : Appuyer les projets permettant le développement de démarches locales de gestion intégrée des risques naturels

- Objectifs Appuyer la poursuite des démarches territoriales expérimentées sur les précédentes périodes de programmation et dont les résultats ont démontré que l'innovation organisationnelle pouvait être au coeur de l'amélioration de la résilience des territoires, en incitant à une prise en considération accrue des enjeux liés au changement climatique.
- Actions éligibles
  - diagnostics locaux des aléas et des enjeux, outils de prévision et études dans le cadre de la mise en place d'une stratégie globale pluriannuelle de gestion intégrée des risques naturels,
  - systèmes de suivi des aléas et d'alerte à la population,
  - animation locale (opérations de sensibilisation, d'information et de concertation auprès du grand public, des scolaires et des touristes, des élus, des techniciens des collectivités et des acteurs socio-professionnels locaux), organisation d'exercices de gestion de crise,
  - travaux de protection / prévention avec une priorité pour les solutions fondées sur la nature<sup>1</sup> dans le cadre d'une stratégie territoriale intégrée portée par un territoire alpin engagé dans une démarche de Gestion Intégrée des Risques Naturels.
  - **10 dossiers déposés : 1 dossier le 15/12/2022 et 9 dossiers le 08/06/2023 dont 1 irrevable car hors délais (SDIS 04)**

# Mesure 1 : Appuyer les projets permettant le développement de démarches locales de gestion intégrée des risques naturels

- **FOCUS sur les solutions fondées sur la nature**

Elles sont définies par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) comme :

« les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité ».

Elles se déclinent en trois types d'actions, qui peuvent être combinées dans les territoires et avec des solutions d'ingénierie civile :

- La préservation d'écosystèmes fonctionnels et en bon état écologique ;
- L'amélioration de la gestion d'écosystèmes pour une utilisation durable par les activités humaines ;
- La restauration d'écosystèmes dégradés ou la création d'écosystèmes.

# Mesure 1 : Appuyer les projets permettant le développement de démarches locales de gestion intégrée des risques naturels

N°	Porteur du projet	Etat du dossier	Coût total	Montant FEDER
SUD000543	CC Vallées de Thônes (dépôt 12/2022)	Programmé (mars)	379 850,00 €	227 910,00 €
SUD002010	SMPNR Baronnies provençales	Programmé (novembre)	235 466,35 €	141 279,80 €
SUD002065	SMPNR du Queyras	Programmé (janv. 2024)	379 731,06 €	189 865,53 €
SUD002091	CC Briançonnais	A l'étude /2024	499 333,00 €	213 000,00 €
SUD002092	CC Serre-Ponçon	Programmé (novembre)	446 083,00 €	267 649,80 €
SUD002100	CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance	Programmé (janv. 2024)	359 482,45 €	215 689,47 €
SUD002118	Grenoble Alpes Métropole	A l'étude /2024	1 038 018,80 €	622 811,28 €
SUD002130	SMIAGE MARALPIN	2024	998 300,00 €	499 150,00 €
SUD002133	CC Vallées Ubaye Serre-Ponçon	2024	1 246 265,17 €	585 035,51 €
		<b>TOTAL dossiers programmés</b>	<b>1 800 612,86 €</b>	<b>1 042 394,60 €</b>



# Mesure 2 : Soutenir des actions interrégionales d'animation, de sensibilisation et de mise en réseau pour une meilleure gestion des risques naturels

- **Objectifs** **Soutenir les actions interrégionales d'animation, de sensibilisation et de mise en réseau pour une meilleure gestion des risques naturels afin de capitaliser sur les progrès réalisés sur la période 14-20 et de les mettre au service de l'ensemble des territoires du massif.**
- **Actions éligibles**
  - mission interrégionale d'appui et de coordination (mise en réseau, mutualisation, capitalisation) aux démarches locales de gestion intégrée des risques naturels ;
  - actions de sensibilisation et d'éducation aux risques naturels en montagne : études, enquêtes, réunions d'information, programmes de sensibilisation et d'éducation aux risques naturels en montagne ;
  - développement d'outils de capitalisation (sites Internet, observatoires, ...).

Il est possible de monter plusieurs opérations complémentaires sous forme de méta-projet (un dossier par partenaire).

**3 dossiers déposés le 08/06/2023**

## Mesure 2 : Soutenir des actions interrégionales d'animation, de sensibilisation et de mise en réseau pour une meilleure gestion des risques naturels

N°	Porteur du projet	Etat du dossier	Coût total	Montant FEDER
SUD002108	INDURA - I-RISK-ALP	2024	184 736,44 €	110 841,86 €
SUD002119	PARN - IMAGINE-ALP	2024	194 640,48 €	116 784,29 €
SUD002135	IRMa – CAP-ALP	2024	308 497,27 €	184 550,00 €

# Mesure 3 : Soutenir les projets de recherche appliquée partenariaux visant l'amélioration des connaissances, techniques et organisationnelles

- **Objectifs** Encourager les initiatives de rapprochement scientifique et technique collaboratif mettant en synergie différentes natures et échelles d'acteurs, de préoccupations et de compétences : scientifiques (universités et organismes scientifiques), techniques (opérateurs publics : gestionnaires, services techniques et privés : bureaux d'étude, PME-PMI), à l'échelle interrégionale et des territoires de gestion (collectivités, établissements publics, syndicats mixtes...)
- **Actions éligibles**

Sont visés les projets de recherche-action et de partenariats interrégionaux et localisés, producteurs de connaissances et d'innovations (principalement organisationnelles mais également scientifiques et techniques).

Il est possible de monter plusieurs opérations complémentaires sous forme de méta-projet (un dossier par partenaire).

Ces opérations devront répondre à un besoin opérationnel identifié des territoires alpins (attesté par une lettre d'intérêt signé par le représentant légal), qu'ils soient porteurs de démarches de gestion intégrée des risques naturels ou désireux de bénéficier des dynamiques de recherche-action pour améliorer leurs connaissances techniques et organisationnelles

**2 dossiers déposés le 15/12/2022**

## Mesure 3 : Soutenir les projets de recherche appliquée partenariaux visant l'amélioration des connaissances, techniques et organisationnelles

N°	Porteur du projet	Etat du dossier	Coût total	Montant FEDER
SUD000549	METEO FRANCE	Programmé (juillet)	301 781,59 €	166 770,92 €
SUD000562	INRAE	Programmé (juillet)	260 755,79 €	156 453,47 €
		TOTAL dossiers programmés	562 537,38 €	323 224,39 €

# Mesure 3 : Soutenir les projets de recherche appliquée partenariaux visant l'amélioration des connaissances, techniques et organisationnelles

**EN COURS  
DE  
VALIDATION**

**OCS DEPENSES DE DEPLACEMENT, DE RESTAURATION  
ET D'HEBERGEMENT**

**FORFAIT :  
5 % DES FRAIS DE PERSONNEL DIRECTS**

# BILAN DOSSIERS DEPOSES/ PROGRAMMES

Dates de dépôt	Dossiers Déposés	Coût total (dossiers recevables)	Montant FEDER sollicité	Dossiers programmés	Coût total programmé	Montant FEDER programmé
15/12/2022	3 dossiers : 1 dossier GIRN 2 dossiers SDA	942 144,03 €	550 988,38 €	3 dossiers : 1 dossier GIRN 2 dossiers SDA	942 387,38 €	551 134,39 €
08/06/2023	12 dossiers : 9 dossiers GIRN dont un irrecevable 3 dossiers interrégionaux	5 920 764,51 €	3 165 125,06 €	4 dossiers GIRN	1 420 762,86 €	814 484,60 €
	<b>TOTAL : 14 DOSSIERS RECEVABLES</b>	6 862 908,54 €	3 716 113,44 €	7 dossiers : 5 dossiers GIRN 2 dossiers SDA	2 363 150,24 €	1 365 618,99 €

# CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS FEDER ALPES RISQUES 2024

OUVERTURE : juin

DEPOT : le 17 octobre

Toutes les informations sont actualisées et disponibles sur :  
<https://europe.mareregionsud.fr/>

Référente SDTI :

Catherine BOUDON : [cboudon@mareregionsud.fr](mailto:cboudon@mareregionsud.fr)